

INTEMPÉRIES | Éric Requet a été nommé dans les Hautes-Alpes début janvier et il est chargé de coordonner l'après crue-inondation. Il s'est rendu sur les lieux jeudi 18 janvier.

Le sous-préfet sur le terrain **pour faciliter la reconstruction**

Les 30 novembre et 1^{er} décembre 2023, un déluge de pluie causait une crue historique dans le Guillestrois. La commune de Risoul était la plus meurtrie. Une partie du Queyras, l'Embrunais étaient également touchés. Déjà, en octobre, la tempête Aline avait entraîné de gros dommages au Champsaur et au Valgaudemar. Les travaux d'urgence indispensables au rétablissement des routes, en particulier l'accès à la station de Risoul, à Réallon, ont été entrepris. Aujourd'hui, l'heure est encore à panser les plaies et à penser aux mesures de protection qui permettront d'éviter pareille calamité à l'avenir. Afin de réaliser les deux objectifs, un sous-préfet a été nommé pour une mission de quelques mois dans le département. Arrivé le 8 janvier, Éric Requet est entré sans tarder dans son rôle.

« Je suis là pour aider, accompagner les élus et coordonner les premières actions à mettre en œuvre, explique-t-il. Dans un premier temps, je m'attache à visiter les communautés de communes touchées par les deux événements, c'est-à-dire la tempête Aline dans le Champsaur-Valgaudemar, puis la crue-inondation dans le Guillestrois et le Queyras, l'Embrunais, les plus touchés ».

Jeudi 18 janvier, le sous-préfet est venu rencontrer le maire de Risoul, Régis Simond, pour évaluer la situation. La veille, il était à Guillestre avec Christine Portevin, première édile, et, l'avant-veille, à Savines-le-Lac, reçu par le maire et président du Smadesep, Victor Bérenguel, pour apprécier au plus près les conséquences de l'entrée dans le lac de 150 000 à 200 000 m³ de bois flottant et des matières non organiques, tels les plastiques. Risoul a

été au cœur des inquiétudes durant les deux journées (30 novembre et 1^{er} décembre) ; bâtiments communaux inondés, plusieurs maisons d'habitation touchées ou envahies par le flot boueux et pierreux, au hameau de la Rua. La station de ski, située 700 mètres plus haut, n'a pas été épargnée non plus. Au plus fort de l'épisode, des agriculteurs ont été fortement impactés. Privés d'électricité pendant plusieurs jours, la traite des vaches n'a pas été possible durant 48 heures. Puis, palliant à ce manque grâce à des générateurs, la traite a pu se faire, mais le lait jeté car les tankers réfrigérés ne l'étaient plus.

Des dommages « cachés »

Régis Simond confiait au représentant de l'État « l'inquiétude des habitants dans la nuit (de mercredi 18 à jeudi 19) en constatant qu'il pleuvait abondamment ». Ce jeudi, le thermomètre affichait +7°C à une période où la température est nettement négative, mais les torrents ne constituaient pas de menace. Dans la liste des dommages, l'abattoir de Guillestre figurait hélas en position désavantageuse. Les efforts du personnel ont permis une réouverture plutôt rapide. Des prairies sont envahies par la boue, les graviers. Et puis, il y a les dommages cachés qui seront observés dans les semaines et les mois à venir. Les canaux d'arrosage qui parsèment les pentes sont de ceux-là. Les prises d'eau ont été dégradées, emportées parfois. Que révéleront



Régis Simond, le maire, et le sous-préfet Éric Requet au bord du torrent qui a engendré des dommages considérables il y a plusieurs semaines et qui est rentré depuis dans son lit (de g à dr).

les chemins conduisant aux alpages une fois dégagés de leur couche de neige ? Autant de lignes à cocher sur la feuille de route du sous-préfet.

Éric Requet a précisé sa tâche de facilitateur : « nous allons créer un échancier, un programme d'actions, envisager aussi la prévention et les mesures de protection pour l'avenir ; tout cela sous l'égide d'un maître-mot : la sécurité. Un comité de financement sera également mis en place ». Comment récupérer les bois dans le lac de Serre-Ponçon et comment les éliminer ensuite ? Quelles mesures prendre pour la protection des campings et de l'abattoir à Guillestre ? Comment nettoyer les cours d'eau encombrés d'arbres notamment, dans le cadre de la législation en vigueur ? Comment accompagner les commerçants et entreprises touchés et pour lesquels l'indemnisation des assurances ne serait pas suffisante ? Idem pour les

particuliers, les agriculteurs. Un propriétaire d'une maison située à proximité du torrent de Chagne à Risoul, bousculée littéralement par 400 tonnes de matériaux charriés par les flots, partiellement envahie, ne réintégrera pas le domicile, ni n'en construira un nouveau. « Il faut être cinglé pour se réinstaller à cet endroit ! », lançait-il. Il était reçu par le sous-préfet quelques instants plus tard. La discussion aura lieu avec le Département aussi, gestionnaire de routes endommagées fortement dans divers cantons. À Risoul pour l'accès à la station et au cœur du village, à Réallon frappé par plusieurs affaissements et éboulements ; dans le Champsaur et Valgaudemar en octobre.

« Je suis là en renfort des deux sous-préfets d'arrondissement qui demeurent en charge du dossier et des nombreuses questions qui le constituent », conclut Éric Requet. ■

Maurice Fortoul



Réallon était inaccessible par la route durant une dizaine de jours en décembre. Le rétablissement par le Département a nécessité des travaux importants.